

## Aides financières en rénovation énergétique :

Propriétaire occupant / Plus élevés / Rénovation globale / 55% de gain énergétique

Équipements / Travaux individuels (réalisés en maison individuelle ou à titre individuel en logement collectif)		MaPrimeRénov'	CEE	Offre Rénov'Occitanie	Prime éco-rénovation
<b>Chauffage et/ou Eau chaude sanitaire</b>	Chaudière à granulés	3 500 € + Sous conditions particulières Bonus "sortie de passoire" : 500 € + Bonus BBC : 500 €  Si gain énergétique d'au moins 55%	≈ 300 € ou Mini 2 500 €*  ≈ 120 €	<b>1. Définition du projet</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Audit énergétique</li> <li>Rapport (-40% et BBC)</li> <li>Plan de financement</li> </ul> Tarif : 90 euros TTC	1 000 € et/ou Bonus BBC : 3 500 €/5 000€ (selon montant travaux) + Bonus "matériaux biosourcés": jusqu'à 2 500 €  Si gain énergétique d'au moins 40%
	PAC géothermiques ou solarothermiques				
	Chauffage solaire				
	Chaudière à bûches				
	PAC air/eau				
	Chauffe-eau solaire				
	Poêles à granulés		≈ 150 € ou Mini 500 €**		
	Poêles à bûches		≈ 120 €		
	Foyers fermés, inserts		≈ 300 €		
	Équipements solaires hybrides		≈ 400 €		
	Chaudière à gaz THPE		≈ 70 €		
	Réseaux de chaleur ou de froid		-		
	Chauffe-eau thermodynamique		≈ 450 €		
	Dépose d'une cuve fioul		≈ 60 €		
	PAC air/air		≈ 8 €/équi.		
Installation d'un thermostat avec régulation performante	≈ 120 €				
Radiateurs électrique performants en remplacement d'un ancien convecteur	≈ 160 €				
<b>Ventilation</b>	VMC double-flux	≈ 33 €/équi.	≈ 15 €/m2 ≈ 6 €/m2 ≈ 15 €/m2 ≈ 7€/m2 ≈ 7€/m2 ≈ 6€/m2	<b>2. Accompagnement aux travaux</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Analyse des devis</li> <li>Assistance rédaction des demandes d'aides</li> <li>Suivi et réception des travaux (2 visites)</li> <li>Suivi de consommation</li> </ul> Tarif : 480 euros TTC	<u>Accompagnement obligatoire pour bénéficiaire de l'offre de financement :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>Taux entre 1 et 1,5%</li> <li>Durée de 4 à 22 ans</li> <li>Min 1000€ max 75 000€</li> <li>Pas de pénalités de remboursement anticipé</li> <li>Avance de subventions possibles à 0% sur 18 mois</li> </ul>
	VMC simple flux hygroréglable				
<b>Isolation</b>	Isolation des fenêtres (et parois vitrées)				
	Isolation des murs par l'extérieur				
	Isolation des toitures terrasses				
	Isolation des murs par l'intérieur				
	Isolation des rampants de toiture				
	Isolations des combles perdus				
	Isolation d'un plancher bas				

\* si le système vient en remplacement d'une ancienne chaudière autre qu'à condensation.

\*\* si l'appareil vient en remplacement d'un équipement de chauffage fonctionnant principalement au charbon.